



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 13/03/2024 – DEL 2024-101
Date de télértransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **35**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Certifié exécutoire par le Maire **compte tenu**
de la réception en Préfecture, le **13 MARS 2024**
et de la publication le **13 MARS 2024**
Le Maire,

Conseil Municipal du 11 Mars 2024

N° DCM : 2024-101-01S

Objet :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DU VAL DE MARNE AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC, M. BRAND.

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-101

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dossiers de demande de financement déposés par la Ville de Sucy-en-Brie auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

VU la décision de la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne en date du 19 octobre 2023,

VU le rapport n° 2024-101 présenté en Commission des affaires Socio Culturelles du jeudi 29 février 2024,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne les conventions d'objectif et de financement ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : **APPROUVE** les conventions d'objectif et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne au titre des dispositifs de l'investissement sur fonds locaux :

- Au profit des structures d'accueil de la Petite Enfance, n° 202300237.
- Au profit des structures d'animation de la vie sociale n° 202300617.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous documents et avenants y afférents.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées

Céline GAULTIER

Le Maire,

Olivier TRAYAUX

